

Communiqué de l'intersyndicale contre l'ordre infirmier

Réunie le 25 Janvier 2011, l'intersyndicale :

- constate que 4 ans après sa création, l'ordre infirmier ne peut toujours annoncer que 10% de cotisants parmi les professionnels. Preuve que cette structure ordinale n'était et n'est pas une attente de la profession.
- dénonce la pression mise, toujours illégalement, par certains employeurs sur les infirmiers, le décret d'application de l'art 63 de la loi HPST n'étant pas publié.
- s'inquiète du montant des emprunts successifs contractés par l'ordre pour son fonctionnement et de leur remboursement à venir et demande à Xavier Bertrand ministre de la santé de sortir de sa réserve et de recevoir l'intersyndicale pour mettre un terme à cette situation qui risque de s'avérer à terme fort coûteuse.
- demande une audition à Xavier Bertrand pour la suppression des ordres.
- L'intersyndicale reste disponible pour soutenir tous les personnels qui subiraient quelque pression que ce soit et revendique l'abrogation des ordres paramédicaux avec la mise en place d'une structure ad hoc sous l'égide du Haut Conseil des Professions Paramédicale pour les infirmiers libéraux.

L'intersyndicale rappelle que ce dont les personnels ont besoin ce sont :

- des moyens pour remplir leurs missions au quotidien.
- des effectifs en nombre suffisant pour améliorer les conditions de travail et de prise en charge des patients.
- d'une revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification, leurs responsabilités et la pénibilité de leur travail.

Contacts :

CFDT : 06 12 22 76 60
CFTC : 06 62 71 25 40
FO : 06 70 48 34 94
SNICS FSU : 06 82 07 77 47
SUD Santé Sociaux : 06 85 98 15 96
UFMICT-CGT : 06 87 70 49 31
UNSA : 01 45 51 98 29